



## baisse du contrat de travail

Par **fannyrud**y, le 14/10/2012 à 19:54

bonjour,

je travail en tant que chauffeur livreur dans une societe de boulangerie.Mon patron a fermer definitivement un magasin,actuellement il est en redressement judiciaire pour 2 magasins ayant le meme nom.

le fournil auquelle je suis rattaché ne porte pas le meme nom que ces magasins.

je viens d'apprendre par un collegue que mon contrat de travail va desormais passer a 30h/par semaines au lieu de 35h/par semaines

a t-il le droit??

mon salaire va t-il baisser??

que dois-je faire??

merci.